



DELIBERATION
N°2016-24 du 22 mars 2016

**OBJET - Convention annuelle d'objectifs avec
l'association A.L.P.E.**

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 22 mars 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 16 mars 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 pour la délibération n°2016-05
30 de la délibération n°2016-06 à la délibération n°2016-13
29 de la délibération n°2016-14 à la délibération n°2016-19
28 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26
27 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-28
26 pour la délibération n°2016-29
27 de la délibération n°2016-30 à la délibération n°2016-33

Nombre de pouvoirs : 11 de la délibération n°2016-5 à la délibération n°2016-19
12 de la délibération n°2016-20 à la délibération n°2016-26
11 de la délibération n°2016-27 à la délibération n°2016-33

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2016-13 inclus), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCELLO (quitte la salle pour la délibération n°2016-29), Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus), Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD (jusqu'à la délibération n°2016-19 inclus), M. Jean-Luc NEVEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Claude JIMENEZ
- M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH
- Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU
- Mme Nicole MATHONNET à M. FONS Olivier
- M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ (jusqu'à la délibération n°2016-26 inclus)
- Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE
- M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY (à partir de la délibération n°2016-20)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques



Vu les statuts de l'Association Locale pour l'Economie (A.L.P.E.),

Considérant que cette association a pour objet de contribuer à la promotion de l'emploi et au développement économique du territoire du Pays du Grand Briançonnais,

Considérant le projet de convention d'objectifs à passer avec l'A.L.P.E. et en particulier le programme d'actions proposé pour 2016, et notamment le prolongement de l'action sur l'accueil des nouveaux arrivants, la poursuite de l'action « VELO » sur la prolongation des saisons, le lancement d'une étude sur les liaisons routières entre l'aéroport de Turin et les stations de ski du Briançonnais, l'animation d'une réflexion sur la pertinence de la création d'une plateforme logistique destinée à optimiser les transports de marchandise dans le nord du département.

Considérant que le montant de la subvention demandée pour 2016 s'élève à 34 500 €,

Vu l'avis de la commission Développement économique et Aménagement du Territoire en date du 26 janvier 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 mars 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention annuelle d'objectifs et le programme d'actions pour l'année 2016, annexés à la présente,
- Attribue une subvention d'un montant de 34 500 € relatif au programme d'actions au titre de l'année 2016 et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2016 du budget « Général »,
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour signer la convention, tout document s'y rapportant et procéder au versement de la subvention dans les conditions prévues par la convention.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
PO/ Le Président empêché,
Guy HERMITTE

Date affichage : 31 MARS 2016